

Nature et moments des principales évaluations retenues pour l'année scolaire 2019-2020

Document important à conserver durant toute l'année

4^e année

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages que votre enfant vivra au cours de la présente année scolaire.

Dans toutes les matières, l'évaluation de votre enfant se fera en deux temps :

1. pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle de suivre ses apprentissages et de l'aider dans son cheminement scolaire;
2. à la fin de l'étape, votre enfant devra réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et les compétences prévues par le programme.

Dans certaines matières seulement et pour certaines années seulement,

3. en fin d'année, et dans certaines compétences disciplines : français (lecture, écriture), mathématique, anglais, les élèves auront des épreuves communes :
 - ↳ soit des épreuves de la commission scolaire communes à toutes les écoles de la commission scolaire de la Capitale dont le résultat sera pris en compte uniformément d'une classe à l'autre;
 - ↳ soit des épreuves ministérielles, communes à tous les élèves du Québec, dont le résultat représentera 20 % de la note de l'année.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document les principales évaluations planifiées par l'enseignant titulaire et les enseignants spécialistes qui enseigneront à votre enfant.

À la dernière page du document, vous trouverez le calendrier des principales communications officielles.

Dans le présent document, la forme grammaticale indique aussi bien les hommes que les femmes

Classe 2^e année du 2^e cycle

Enseignants titulaires : Chantal D'Amours, Patricia Beaulieu, Danielle Chabot, Danielle Drolet, Audrey Gagnon, Isabelle Déry, Sonia Lévesque

1. Compétences disciplinaires	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
Français, langue d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Lire : 50 % • Écrire : 30 % • Communiquer oralement : 20 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement et travail systématique des stratégies de lecture • Réalisation d'une tâche à la suite d'une lecture • Retour sur lecture • Appréciation de la lecture 	Évaluations en continuité avec celles pendant l'étape et types d'évaluations semblables.	Évaluation obligatoire du ministère. Le résultat à cette évaluation compte pour 20% de la note de la 3 ^e étape.
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de phrases et de textes variés • Revues de semaine et dictées • Application du code de correction évolutif de l'école • Enseignement systématique et évaluation de l'application de certaines règles de grammaire 		Épreuve ministérielle obligatoire. Le résultat à cette épreuve compte pour 20% de la note de la 3 ^e étape.
	Discussions ou autres échanges formels ou informels + sujets à développer et à présenter		
Mathématique <ul style="list-style-type: none"> • Résoudre une situation-problème : 30 % • Utiliser un raisonnement mathématique : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations de situations problèmes mathématiques 	Évaluations en continuité avec celles pendant l'étape et types d'évaluations semblables.	Évaluation obligatoire de la commission scolaire. Le résultat à cette évaluation compte pour 20% de la note de la 3 ^e étape.
	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations sur les connaissances apprises. • Évaluations de situations d'application. • Calcul mental : partage et application de stratégies. 		Épreuve obligatoire de la commission scolaire. Le résultat à cette épreuve compte pour 20% de la note de la 3 ^e étape.
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux, projets et évaluations. 		
Science et technologie : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulation, expériences, observations et évaluations. 		
Éthique et culture religieuse : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges et/ou discussions. • Travaux et/ou évaluations. 		
Arts plastiques : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'appropriation de diverses techniques. • Réalisations et appréciation d'œuvres personnelles ou médiatiques. 		
2. « Autres compétences »			
<ul style="list-style-type: none"> • Travail d'équipe 	À l'étape 3, cette compétence fera l'objet de commentaires qui préciseront les forces et les défis qui caractérisent votre enfant.		

Enseignants spécialistes	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
<p>Anglais, langue seconde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer oralement en anglais : 50 % • Comprendre des textes lus entendus : 35 % • Écrire des textes : 15 % 	<p>L'enseignant utilisera des grilles d'observation tout au long de l'étape et de l'année scolaire pour rendre compte du développement de la compétence « communiquer oralement en anglais ».</p>		
	<p>Aux 2^e et 3^e étapes, l'enseignant recueillera et évaluera des travaux et des tests qui démontreront chez l'élève sa compréhension de différents types de textes durant l'étape et à la fin de l'étape.</p>		<p>En 4^e année, une épreuve obligatoire de la CS de la Capitale sera utilisée pour évaluer le développement des trois compétences en anglais.</p>
	<p>À la 3^e étape, l'enseignant recueillera et évaluera des textes courts et bien structurés qui démontreront le développement de la compétence « écrire des textes » durant l'étape et à la fin de l'étape. L'élève produit un texte pertinent qui respecte les consignes et applique les conventions linguistiques visées par la tâche.</p>		
<p>Éducation physique et à la santé : 100 %</p>	<p>Tout au long de l'année, l'enseignant vérifiera si l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquiert des connaissances et un certain savoir-faire moteur qui lui permettront de choisir et d'exécuter adéquatement des enchaînements et des combinaisons d'actions motrices. • développe un répertoire de connaissances, de stratégies, de savoir-faire moteur et de savoir-être nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre avec un ou plusieurs partenaires. • élabore un plan de pratique régulière d'activités physiques et un plan de modification d'une habitude de vie. • pratique différents types d'activités physiques d'intensité modérée à élevée d'une durée d'au moins 8 minutes. <p>La note qui apparaîtra au bulletin résultera de l'observation que l'enseignant aura faite de votre enfant à l'aide de grilles d'évaluation, de grilles d'observations, de questionnaires et d'entrevue.</p>		
<p>Musique : 100 %</p>	<p>Tout au long de l'année et à l'aide de grilles d'observation, l'enseignant recueille des résultats au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de pièces et d'inventions musicales. Ces résultats permettent l'évaluation des compétences « inventer » et « interpréter » et portent notamment sur l'utilisation des techniques instrumentales, le respect du caractère expressif des pièces étudiées, l'utilisation des connaissances liées au langage musical et le respect des consignes de création : • de liens que votre enfant fera entre les œuvres entendues, les sentiments qu'elles susciteront chez lui ainsi que l'analyse de ces œuvres. Ces résultats constituent l'évaluation de la compétence « apprécier ». 		

IMPORTANT : COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS POUR LES PARENTS

- A. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant dans chaque matière et à chaque étape résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.
- B. Dans chaque bulletin, après chaque matière, l'enseignant écrira au besoin un commentaire susceptible de préciser ou d'éclairer le résultat en pourcentage et donner des informations sur le développement des stratégies.
- C. De plus, différents moyens retenus par l'école favoriseront la communication avec vous : portfolio, agenda, travaux envoyés à la maison, etc.

Communications officielles de l'année

Première communication écrite	Le 15 octobre, vous recevrez une première communication écrite comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
Premier bulletin	Le premier bulletin sera disponible sur Mozaïk-Portail à compter du 12 novembre 2019. Ce bulletin couvrira la période du 30 août 2019 au 8 novembre 2019 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur le Mozaïk-Portail à compter du 25 février 2020. Ce bulletin couvrira la période du 11 novembre 2019 au 20 février 2020 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mozaïk-Portail à compter du 26 juin 2020. Il couvrira la période s'échelonnant du 24 février 2020 au 23 juin 2020 et comptera pour 60 % du résultat final de l'année. C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2020-2021.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assurés de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

Erik Langevin, directeur

PRÉCISIONS IMPORTANTES

EXTRAIT DE L'INFO-SANCTION 15-16-27 :

Pour les examens du ministère, il n'y a pas de reprise possible. Seuls certains motifs d'absence sont reconnus et n'entraînent pas de pénalité : une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès ou le mariage d'un proche parent, une convocation d'un tribunal ou la participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études du ministère. **DANS LES AUTRES CAS, COMME UN VOYAGE FAMILIAL, LE RÉSULTAT DE L'ÉLÈVE À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DEVRAIT CORRESPONDRE À 0 SUR 20.**

EXTRAIT DES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE : Précisions concernant les absences pour voyage, sport et loisirs familiaux

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le serait une maladie et le décès d'un proche, par exemple. Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année. Par exemple, novembre, mi-janvier à la mi-février, mai et juin sont à éviter, car ce sont des mois plus propices aux évaluations.

Parfois, pour ce genre d'absences, les enseignants reçoivent de la part des parents des demandes de travaux, de leçons et de devoirs. Comme l'enseignement en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations, il est difficile pour l'enseignant de fournir à l'avance les éléments précis qui seront enseignés et évalués. De surcroît, l'enseignant ne peut prendre du temps supplémentaire pour préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour ces mêmes motifs. De plus, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération supplémentaire à la suite de ce type d'absence.

En ce qui concerne les évaluations, elles ne sont pas systématiquement reprises. Il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent la supervision de l'enseignant, il est généralement impossible de les faire reprendre. À ce moment, la note qui sera attribuée au bulletin sera établie en fonction des résultats des travaux et des autres évaluations réalisées en cours d'étape.